



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE VOILE GROUPE CABANO MARINE

LORNE CUP

AMICALES et

ICE BUCKET

Organisé par le **Yacht-Club de Québec (YCQ)**

Championnat Groupe Cabano Marine les mercredis du 27 mai au 2 septembre 2026

Lorne Cup les mercredis du 8 juillet au 29 juillet 2026

Amicales les samedis 20 juin et 26 septembre 2026

Ice Bucket les samedis 10 et 17 octobre 2026

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

- 1.1 Les compétitions sont régies par Les Règles de Course à la Voile 2025-2028 (RCV) publiées par la Fédération mondiale de voile (officiellement World Sailing), incluant les prescriptions de Voile Canada, et avec les modifications, ajouts et retraits spécifiés dans le présent Avis de Course.
- 1.2 Les exigences en matière d'équipement de sécurité stipulées par Transports Canada sont obligatoires.
- 1.3 [DP] Les exigences en matière d'équipement de sécurité de l'Annexe B « Réglementations spéciales pour les courses côtières » des Réglementations spéciales hauturières de World Sailing (Reproduite ici en Annexe A) sont obligatoires avec les modifications suivantes aux règles.
 - 1.3.1 A la fin du premier paragraphe, enlever « à la lumière du jour uniquement »
 - 1.3.2 « 4.22 Une bouée de sauvetage ~~avec ancre flottante~~ »
 - 1.3.3 « 5.01.1 e) ~~clairement marqué du nom du yacht ou du porteur~~ »

- 1.4 [DP] Priorité à la navigation commerciale. Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve le droit de pénaliser ou disqualifier un concurrent si ce dernier a failli à son obligation de se maintenir à l'écart d'un navire commercial au mouillage ou faisant route.
- 1.5 Le moteur d'un bateau doit être arrêté ou mis au point mort (neutre) avant l'envoi du signal « Une minute », soit lorsque le pavillon préparatoire « P » est affalé, et demeurer arrêté ou au point mort (neutre) jusqu'à ce qu'il ait fini, abandonné ou soit disqualifié. Cela modifie la RCV 42.3
- 1.6 Un bateau n'est pas tenu de se conformer à la règle concernant l'identification des voiles. Cela modifie la RCV 77.
- 1.7 L'annexe T « Conciliation », de la RCV est applicable à toutes les courses du YCQ.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les Instructions de course (IC) pour chacune des séries de compétitions seront disponibles une semaine avant la date de la première course de la série, et cela sur le site Web du YCQ (<https://ycq.ca/regates/>)
- 2.2 Exceptionnellement, pour la course Amicale du 26 septembre 2026 tenue conjointement avec le CRYQ, l'Instruction de Course en vigueur sera celle du CRYQ disponible sur le site du CRYQ (<https://www.cryq.org/index.php>)

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://ycq.ca/regates/> et sur le tableau réservé aux courses situé dans le chalet principal du YCQ.
- 3.2 Tous les bateaux doivent avoir à bord un radio VHF capable de communiquer sur les **voies 16, 69 et 72**.
- 3.3 [DP] Le comité de course utilisera la voie 72 sur VHF pour toute communication officielle. Le comité de course ne répondra à aucun appel radio pendant les séquences de départ. Il est de la responsabilité des régatiers de garder la veille sur la voie 72.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La série est ouverte à tous les quillards et dériveurs, lestés et intégraux.
- 4.2 Les bateaux dont le skipper n'est pas membre du YCQ sont admis aux régates du Championnat Groupe Cabano Marine, mais leurs résultats ne sont pas considérés dans le calcul du classement final du Championnat.
- 4.3 Tous les skippers doivent être membres de Voile Québec. (Notez que les membres du YCQ sont tous automatiquement déjà inscrits à Voile Québec)
- 4.4 Le système de handicap retenu est le PHRF (Performance Handicap Racing Fleet). Les handicaps des bateaux du YCQ participant au Championnat sont basés sur l'historique des régates du YCQ et sur les bases de données nord-américaines de régates utilisant le PHRF. La liste des bateaux connus et automatiquement inscrits se trouve en Annexe B et affichée au tableau réservé aux courses dans le chalet principal du YCQ. Une période de 10 jours sera allouée aux concurrents pour valider leur handicap et autres informations y apparaissant. Après cette date, le handicap sera considéré comme fixe pour la saison. Un handicap est attribué par le Comité de course pour les voiliers qui ne figurent pas dans notre base de données.

- 4.5 L'inscription par radio VHF, sur la voie désignée pour les communications, est autorisée dans la mesure où le bateau et son PHRF (pour les classes utilisant le PHRF) sont connus du Comité de course. Une nouvelle inscription d'un bateau dont le PHRF n'est pas connu ne sera pas considérée dans le positionnement de la régata et ne sera pas incluse dans le calcul du classement du Championnat tant qu'il ne sera pas connu et confirmé. Le propriétaire ou le skipper du bateau aura 24 heures après la fin de la course pour informer le comité de course de son PHRF et des détails de son bateau. Les résultats et le classement seront amendés dès que le PHRF et les détails du bateau sont confirmés.
- 4.6 L'inscription est gratuite pour tous les participants.
- 4.7 Les classes sont définies de la manière suivante :

Classe Monotype	Melges 24
Classe Commodore	Spi autorisé – Système PHRF
Classe Capitaine	Spi non autorisé – Système PHRF

- 4.8 Un bateau inscrit dans une classe pourra passer à une autre classe au cours de la saison. Dans ce cas, sa participation à la classe qu'il abandonne sera annulée pour toute la saison (donc; il ne sera pas classé, et ne pourra pas remporter le championnat de cette classe), et les scores correspondant à DNC lui seront attribués pour chacune de courses, non annulées, de sa nouvelle classe ayant déjà eu lieu précédemment dans la saison.

5 PROGRAMME

- 5.1 Pour les courses du Championnat Groupe Cabano Marine et de la Lorne Cup, l'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 18 heures ou ultérieurement jusqu'à 18h30 selon les conditions.
- 5.2 Pour les courses Amicales et Ice Bucket, l'heure du signal d'avertissement de la première course sera spécifiée dans les Instructions de Course.
- 5.3 Une réunion des barreaux aura lieu au début de chaque série de compétitions : Championnat Groupe Cabano Marine, Lorne Cup, Amicales et Ice Bucket. La date, l'heure et l'endroit des réunions seront précisés dans les Instructions de Course ou/et affichés au Tableau officiel situé dans le chalet principal du YCQ.
- 5.4 Calendriers :

Championnat de Voile Groupe Cabano Marine		
Course	Date	Marée Immigration Wharf
1	27 mai 2026	PM 17 :15
2	3 juin 2026	BM 16 :48
3	10 juin 2026	PM 15 :06
4	17 juin 2026	BM 16 :48
5	24 juin 2026	PM 15 :42
6	5 août 2026	BM 19 :00
7	12 août 2026	PM 19 :21
8	19 août 2026	BM 18 :48
9	26 août 2026	PM 18 :57
10	2 septembre 2026	BM 17 :48

Régates Lorne Cup		
Course	Date	Marée Immigration Wharf
1	8 juillet 2026	BM 20 :24
2	15 juillet 2026	PM 20 :18
3	22 juillet 2026	BM 20 :30
4	29 juillet 2026	HM 19 :57

Régates Amicale		
Course	Date	Marée Immigration Wharf
1	20 juin 2026	PM 11 :18
2	26 septembre 2026	BM 14 :27

Régates Ice Bucket		
Course	Date	Marée Immigration Wharf
1	10 octobre 2026	BM 14 :21
2	17 octobre 2026	PM 11 :27

6 PARCOURS

- 6.1 Les parcours sont relativement courts et selon la marée, vont vous diriger vers le pont de Québec (marée montante) ou vers la Baie de Beauport (marée descendante).
- 6.2 La zone de course et la liste des marques se trouvent à l'Annexe C.
- 6.3 Chaque marque est identifiée par une lettre et une couleur : rouge (laisser à tribord) ou verte (laisser à bâbord).

7 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 7.1 La RCV 44.1(b) est modifiée de sorte que la pénalité sera la Disqualification (DSQ).

8 CLASSEMENT

8.1 Un classement est établi pour chacune des classes.

8.2 Le système de classement pour chaque course est le suivant :

Position	Description	Points
1	Première position	1
2	Deuxième position	2
3	Troisième position	3
N	N ^{ième} position	N
DNF	N'a pas terminé	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	Du côté course au départ	
NSC	N'a pas suivi le parcours	
DNS	N'a pas pris le départ	Nombre de bateaux de la même classe dans la zone de départ + 1
RET	S'est retiré	
DNC	N'a pas participé	Nombre d'inscrits à la série dans la même classe + 1
DSQ	Disqualifié	
DNE	Disqualification qui ne peut être retirée	
DGM	Inconduite majeure	Disqualification pour la saison entière

8.3 Le calcul des résultats pour le Championnat Groupe Cabano Marine se fera en cumulant les résultats de courses qui n'auront pas été annulées. Si la série comporte cinq (5) courses ou plus non annulées, le moins bon résultat pour chacun de concurrents ne sera pas retenu pour son score final. Advenant la situation où il y aurait des participants externes, ceux-ci ne seront pas pris en compte pour le calcul du classement des autres concurrents.

8.4 Pour les classes Commodore et Capitaine, le calcul des résultats sera réalisé selon la méthode Temps sur Distance selon la formule suivante : $T_c = T_r - ((PHRF - 150) * D)$, avec T_c : Temps compensé, T_r : Temps réel, PHRF : coefficient du bateau, et D : distance théorique du parcours.

8.5 Les régates Amicales et Lorne Cup ne sont pas des séries. Il n'y aura pas de score cumulatif pour ces régates.

8.6 Le score final des régates Ice Bucket se fera au total des deux courses.

9 PRIX

9.1 Aucune bourse ou montant en argent ne seront mis en jeu

10 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS

10.1 Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques; voir la RCV 3, Décision de courir. Le YCQ n'accepte aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'événement, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 ASSURANCES

11.1 [NP] Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 2 000 000 CAN\$ par incident.

12 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

12.1 [DP] Le YCQ adhère aux valeurs de protections environnementales. Il encourage les équipages à limiter la production de déchets, entre autres par l'utilisation de bouteilles réutilisables, et il applique la RCV 47 : « Un concurrent ne doit pas jeter intentionnellement de détritrus dans l'eau. »

Annexe A

Réglementations Spéciales Hauturières 2020-2021 – Annexe B

(6 Mai 2021 ~ Incluant les prescriptions de Voile Canada)

Annexe B RÈGLEMENTATIONS SPÉCIALES pour les courses côtières

Les règlements spéciaux pour les courses côtières sont destinés à être utilisés dans les courses courtes, à proximité du rivage dans des eaux relativement chaudes et protégées où un abri adéquat et / ou un sauvetage efficace sont disponibles tout au long du parcours, à la lumière du jour uniquement.

Tous les éléments pertinents aux règlements spéciaux pour les courses côtières sont indiqués à l'annexe B.

Partie A Principes de base

Les règles suivantes doivent être respectées: -

Règle	Article
1.02	Responsabilité de la personne responsable
1.02.1	En vertu de la RCV 3, la décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. La sécurité d'un bateau et de son équipage est la seule et inaliénable responsabilité de la Personne responsable, qui doit faire son possible pour s'assurer que le bateau est gréé au mieux, parfaitement en état de naviguer, et conduit par un équipage expérimenté ayant suivi un entraînement approprié et physiquement en forme pour faire face à du mauvais temps. Elle doit aussi nommer une personne pour prendre en charge cette responsabilité dans le cas où elle-même serait dans l'incapacité de le faire.
2.04.1	Tout l'équipement exigé par les <i>RSH</i> doit:
a)	fonctionner correctement
b)	être régulièrement vérifié, nettoyé et révisé
c)	s'il a une date d'expiration, il n'aura pas dépassé sa date d'expiration durant la course
d)	quand il n'est pas utilisé, être stocké dans des conditions d'altération minimale
e)	être facilement accessible
f)	être d'un modèle, d'une dimension et d'une capacité adaptés à l'usage prévu et à la taille du voilier
3.02	Étanchéité complète et structurelle du bateau
3.02.1	Essentiellement étanche avec toutes les ouvertures pouvant être immédiatement fermées de façon sûre. Les puits de dérive ou de dérive sabre et autres similaires ne doivent pas donner accès à l'intérieur de la coque, sauf par une trappe de visite étanche avec une ouverture entièrement au-dessus de la <i>ligne de flottaison</i>

Équipement portatif de la partie B

Les éléments suivants doivent être fournis: -

Règle	Article
3.23	un seau, muni d'un cordon, de fabrication solide, ayant une capacité minimale de 9 l (2.4 US Gal)
3.24	un compas magnétique (une boussole portable ou électronique est acceptable)
4.05	un extincteur requis si un système électrique, un moteur ou un réchaud sont à bord
4.06	une ancre
4.22	une bouée de sauvetage avec ancre flottante
4.22.7	Une ligne de récupération, d'un diamètre pas inférieur à 6 mm (1/4"), et d'une longueur de 15 à 25 m (50 à 75'), facilement accessible du cockpit
4.25	Un couteau solide, tranchant, dans une gaine, et attaché sûrement, doit être à bord, facilement accessible depuis le pont ou un cockpit
5.01.1	chaque membre d'équipage doit avoir: Un vêtement de flottaison individuel qui doit: a) être équipé d'un sifflet c) clairement marqué du nom du yacht ou du porteur f) si gonflable, vérifié régulièrement pour la rétention d'air, Sauf indication contraire dans les règles de classe applicables ou dans les instructions de course, les vêtements de flottaison individuels doivent avoir une flottabilité d'au moins 150 N, agencés pour supporter solidement une personne inconsciente face vers le haut à environ 45 degrés de la surface de l'eau.

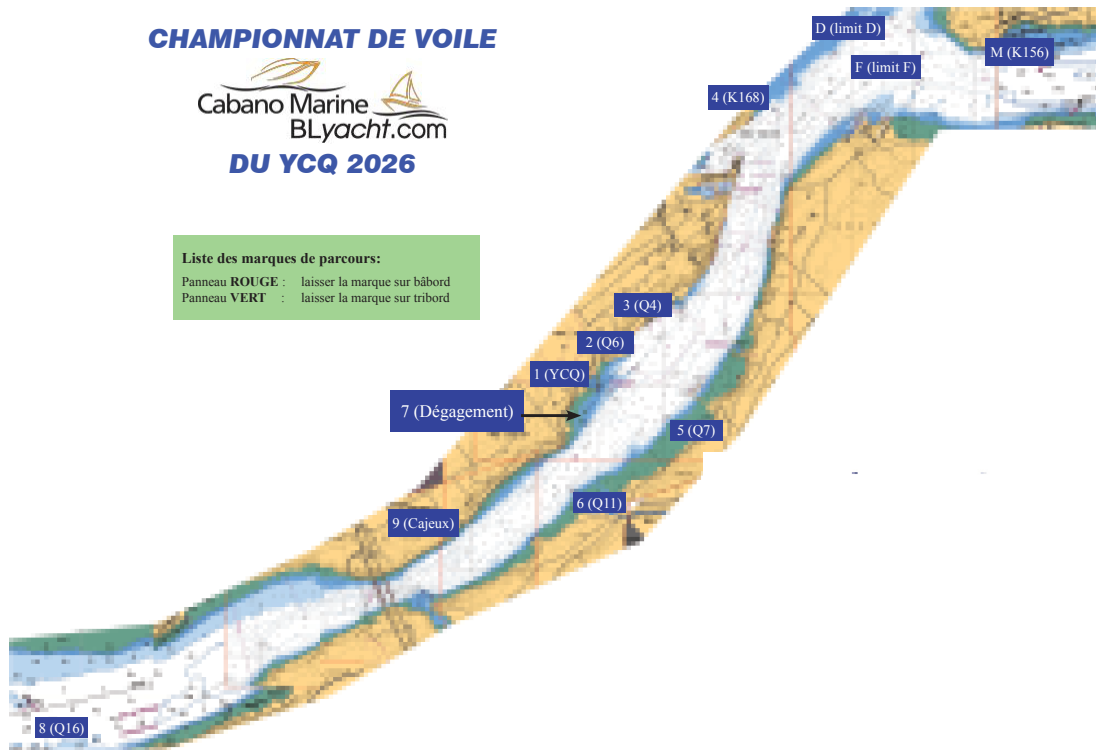
Annexe B.

Bateaux inscrits aux régates du YCQ

Nom	Skipper	No. Voile	Bateau	Handicap (PHRF)	
				SPI	Sans SPI
Angéline I	François Drouin	77	Beneteau First 30 (2014)	112	139
Annecy	Gilles Simard		Beneteau Oceanis 323	147	165
Aquila	Pierre Chagnon	CAN 91	Q-Melges 24 CF	90	105
Avanzaro	Martin Desaulniers			111	129
Bamboo	Arnaud Bosquillon		Hunter		156
Entre Deux Flots	Jean-Marc Boivin		Q-Kelt 8.5DI	204	243
Espresso	Charles Mattar	452	J 30	132	150
Evil Duer	Joël Crépeau		Q-Melges 24 CF	90	105
Excimer	James Cruickshank	317	Beneteau 1st 235 SD/WK	210	225
First Edition	François Simard		Carrera 290	99	150
Happy Hour	Pierre-Luc Girard		Beneteau Oceanis 317	159	180
Hooligan	Claude Gravel		Beneteau First 35	72	96
Inferno			C&C 41		105
Jake	Richard Forgues	63055	J 35	72	90
Kelpie	Sylvain Leclerc		C&C 34	144	162
La Vie Ray	Raynald Côté		Beneteau Oceanis 343	147	165
Le Dauphin	Raynald Boudreault	H 30	Hunter 30	177	192
Le Gislán	François Aubé	3308	C&C 33-2 CB	135	153
Léonie	Joëlle Landry-Bergeron		C&C 30	174	192
LuLu	Bruno Prémont		Hunter 34	141	159
Mambo	Eric Lebeau	205	Laser 28	123	144
Marie Flo	Jean Boudreault				129
My Pace	Pierre-Charles Drapeau	Soleil	Jeanneau 380	96	114
Not Lyer			Hunter 41	111	129
Phenix	Fernand Lemay	486	Nonsuch 30	-	186
Predictable	Marc Villeneuve	40558	C&C 29-2	178	196
Prospector	Antoine Rivière	99095	C&C 99	99	
Surprise	Claude Gauvin	508	J 30	132	150
Tango	Jean-Denis Losier	156	Beneteau First 36.7	78	96
VolteFace	Carl Desgagné	CAN 23	Q-J 111	39	
Windwagon	Marc Bouchard				
Zafu	Normand Nadeau		Beneteau First 21		201
Zig Zag	François Brassard	CAN 177	Q-Melges 24 CF	90	105
Zoé II	François Brassard	CAN52543	Béneteau 1st 40 CLB RCR SD	54	72

Annexe C.

Zone de course et liste des marques



YCQ 2026/parcours 2026.afgph

Marque	Bouée
1	YCQ
2	Q6
3	Q4
4	K168
5	Q7
6	Q11
7	Dégagement Groupe Cabano Marine
8	Q16
9	Quai des Cageux
D	Limite D
F	Limite F
M	K156
P	Anse Brown
Y	K163